



CAF et Bailleur

Par Yaka

Bonjour,

il a plus d'un an j'ai déménagé pour devenir propriétaire dans l'aveyron alors que jusque la j'étais locataire dans la haute garonne.

j'avais l'APL directement versé au bailleur.

Après quelques semaines de ma sorti on m'a demandé de remboursé le dernier payement APL.

J'ai évidemment répondu que je n'avais jamais reçu cette somme étant donné que celle ci a toujours été versé au propriétaire directement et les aient donc invité a faire la demande directement auprès de lui.

J'ai a plusieurs reprise déclaré cela mais ils ont toujours ignoré mes demandes, me disant au tel ok on vous rembourse mais ne faisant rien car ayant changé de département ca ne dépend plus de la meme CAF...aurais je changé de pays au passage ?

Ce mois ci, au RSA actuellement, ils ont prélevé cette somme sur celui ci...me retrouvant avec 200 euros pour vivre...

1. Je croyais le RSA "intouchable" car étant le revenu minimum de solidarité...non ?
2. Quel recours ai je ? car courrier resté sans réponse et téléphone ca dit ok je vous comprend mais ca me laisse dans cette situation, idem par mail.
3. Comment puis je demander le remboursement de cette somme ?

Merci par avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez saisir le médiateur de la CAF.

[url=https://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/articles/quel-est-le-role-du-mediateur-de-la-caf]https://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/articles/quel-est-le-role-du-mediateur-de-la-caf[/url]

Par morobar

Bonjour,

Certes le RSA est intouchable, mais pas la propriété que vous possédez en Aveyron.

Par Yaka

Quel réponse merci